

Adresses des antennes qui dépendent du CMPP  
« Sévigné »

### CANTELEU

Maison des Services Publics

6, Ancienne Route de Duclair

76380 CANTELEU

☎02.35.36.37.79 - [cmpp.canteleu@pep76.asso.fr](mailto:cmpp.canteleu@pep76.asso.fr)

### BARENTIN

6, Rue Emile Zola

76360 BARENTIN

☎02.35.91.18.18 - [cmpp.barentin@pep76.asso.fr](mailto:cmpp.barentin@pep76.asso.fr)

### LE HOULME

2, Rue Gilbert Grenier

76770 LE HOULME

☎02.35.76.03.47 - [cmpp.lehoulme@pep76.asso.fr](mailto:cmpp.lehoulme@pep76.asso.fr)

### MAROMME

Espace Charles Nicolle

13, Place de l'Église

76150 MAROMME

☎02.35.74.45.75 - [cmpp.maromme@pep76.asso.fr](mailto:cmpp.maromme@pep76.asso.fr)

AD PEP 76 - 4 rue du Bac, 76012 ROUEN cedex 1

☎ 02.35.07.82.10 - [www.pep76.fr](http://www.pep76.fr)

### Horaires d'ouverture de l'antenne :

Lundi : 8h30 - 13h / 14h - 18h

Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h45

Mercredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h

Jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h

Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h

### CMPP « Sévigné »

252, Boulevard Jean Jaurès

76000 ROUEN

Tél.02.32.10.76.50

Fax.02.32.10.76.51

[cmpp.sevigne@pep76.asso.fr](mailto:cmpp.sevigne@pep76.asso.fr)



**SOS Enfance Maltraitée : 119**  
(appel gratuit)

Établissement géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Seine-Maritime (Association à but non lucratif à laquelle vous pouvez adhérer).



LIVRET D'ACCUEIL  
DU CENTRE MÉDICO  
PSYCHO  
PÉDAGOGIQUE  
« SÉVIGNÉ »

Le CMPP « Sévigné » a été créé en 1970 par l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP76) dont le siège se trouve 4, Rue du Bac à Rouen.

Le CMPP est un établissement spécialisé médico-psychologique et pédagogique qui a pour rôle le diagnostic et le traitement ambulatoire pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui souffrent de difficultés diverses (psychologiques, familiales, scolaires, sociales) au cours de leur développement.

C'est un lieu de parole, de prévention et de soins, ouvert à tous, où les jeunes et leur famille peuvent aborder les questions qu'ils se posent dans leurs relations familiales, sociales et scolaires.

Le CMPP assure également tout un travail de partenariat avec les services extérieurs.

Direction Médicale : Docteur BUFFIERE  
Direction Administrative et Pédagogique :  
Monsieur LACOMBLE  
Secrétariat : ☎02.32.10.76.50

vous médical peut vous être proposé.

### LES AIDES PROPOSÉES :

Au sein du CMPP, diverses formes d'aides peuvent être envisagées et font l'objet d'un contrat entre les intervenants, l'enfant ou l'adolescent et sa famille (modalités d'accompagnement), sous la responsabilité d'un médecin spécialiste.

- Des séances d'orthophonie,
  - Des séances de psychomotricité,
  - Des séances d'aides psychopédagogiques,
  - Un accompagnement éducatif,
  - Des séances de psychothérapie, de soutien psychologique,
  - Des accompagnements aux parents (entretiens parents/enfants, parents seuls),
  - Des thérapies et entretiens familiaux ;
- Ces formes d'aides peuvent être individuelles, ou en groupe. Elles s'effectuent sur un mode ambulatoire à raison d'une ou plusieurs fois par semaine suivant le soin mis en place.

### COMMENT REJOINDRE LE PARCOURS ?

Les familles peuvent consulter de leur propre initiative ou sur les conseils d'un médecin, d'un travailleur social, de l'école, etc.

#### 1- Rendez-vous d'accueil Inscription

Lors d'une prise de contact, par téléphone ou visite au secrétariat, un rendez-vous est proposé avec une assistante sociale du CMPP pour écouter la demande des parents, présenter le fonctionnement du CMPP.

2- A l'issue de cet entretien, un premier rendez-

3- Un bilan est fait, si nécessaire, à la demande du médecin. Celui-ci peut prendre différentes formes : bilan orthophonique, psychomoteur, psychologique, psycho-pédagogique, social.

4- Le médecin référent, avec l'équipe, suivra en consultation l'enfant et sa famille et évaluera le traitement en cours avec l'enfant et les professionnels qui interviennent dans la prise en charge.

Avec l'accord des parents et dans le respect de la confidentialité, une concertation pourra avoir lieu avec les professionnels qui connaissent l'enfant, (les enseignants de l'école, le CHU, les médecins, les travailleurs sociaux, etc.).

**Au CMPP, il est toujours possible de rencontrer des professionnels qui pourront vous écouter et répondre à vos questions.**

**Au CMPP, la régularité des séances est très importante.**

### LE FINANCEMENT DES AIDES AU CMPP

Le CMPP est un établissement spécialisé agréé et financé par les pouvoirs publics (ARS, Sécurité Sociale, Éducation Nationale).

A SAVOIR : Une charte et un règlement de fonctionnement sont à la disposition des familles en salle d'attente.

**CMPP « Sévigné »**

**Antenne de Rouen**

**252, Boulevard Jean Jaurès**

**76000 ROUEN**

**Secrétariat : ☎02.32.10.76.50**

**Votre assistante sociale référente :**

**Madame Emilie MAILLARD**

Une fois le projet thérapeutique mis en place, un document individuel de prise en charge devra être signé entre les parents et le CMPP.

Ce document est établi en application de l'article D311 du code de l'action sociale et des familles.

Il est prévu pour une durée d'un an. Il peut être modifié ou résilié à tout moment à l'initiative des parents de l'enfant et du CMPP.

Le projet de soins est élaboré avec l'enfant, son ou ses représentants légaux et le CMPP.

Le document est renouvelable d'une année sur l'autre et prend fin en cas d'arrêt de soin.

